

# L'aménagement des forêts sud-méditerranéennes : quelle approche ?

par Mohamed BENZYANE,  
Mustapha NAGGAR et Bouchra LAHLOU

## Caractéristiques des forêts méditerranéennes

La forêt méditerranéenne s'étend sur près de 81 millions d'hectares, soit 1,5% de l'ensemble des surfaces boisées de la planète ; elle est caractérisée par une grande hétérogénéité qui a favorisé l'apparition de nombreuses espèces forestières et a permis la constitution de multiples écosystèmes. Cependant, celle-ci reste soumise à un climat irrégulier et des perturbations fréquentes qui amplifient sa diversité et entraînent une certaine fragilité. Cette situation se complique davantage par l'extension des activités humaines en forêt telles que l'agriculture, l'élevage, l'urbanisation qui se traduisent impérativement par le recul du couvert forestier et une diminution de la biodiversité initiale.

En effet, la forêt méditerranéenne constitue un bien social par ces multiples servitudes au profit des populations riveraines (bois de chauffe, bois de service, glands, noix, champignons, plantes aromatiques et médicinales). Également, elle représente un espace pastoral par excellence, par les ressources pastorales vertes qu'elle offre tout au long de l'année, même en saison sèche. Ainsi, le parcours en forêts représente une activité socio-économique et une tradition ancestrale marquée par la mobilité des troupeaux (transhumance, nomadisme...) pour que ceux-ci bénéficient de la complémentarité entre les différents terrains de pâturage : la forêt, les parcours hors forêt et les terres agricoles (jachère, chaumes...).

De part et d'autre de la Méditerranée, les conséquences environnementales préoccupent aujourd'hui les pouvoirs publics, qui en Europe méditerranéenne, redoutent les incendies de forêts favorisés par l'abandon des activités agro-pastorales et qui au Maghreb s'inquiètent de la dégradation du milieu marquée par le recul des forêts et l'ampleur des problèmes d'érosion.

**Photo 1 :**  
Cédraie du Moyen Atlas  
traitee en futaie jardinée



### Evolution du concept d'aménagement des forêts sud-méditerranéennes : cas du Maroc

Au Maroc, les règles d'aménagement ont suivi l'évolution de la politique forestière nationale. L'aménagiste, ayant acquis de nouvelles expériences, forge de nouveaux instruments pour faire face aux contraintes sociales et améliorer la production des essences forestières. D'autres concepts ont vu le jour notamment l'aménagement sylvo-pastoral et l'aménagement concerté.

Au Maroc, l'aménagement forestier a connu cinq phases principales qui se résument comme suit :

#### **Avant 1914**

Durant cette période, la forêt faisait parti des bien collectifs des tribus usagères.

La notion d'aménagement de forêts ou de règlement d'exploitation était quasiment absente. L'exploitation forestière avait pour but la satisfaction des besoins en bois et en charbon des principales villes impériales (Rabat, Fès, Marrakech etc.)

#### **Période 1914-1939**

Avec l'avènement du protectorat, la forêt a été domaniaisée (1917) et la gestion des forêts a été confiée à l'Administration forestière qui venait d'être créée.

Cette période a connu un vaste programme de recépage pour mettre de l'ordre dans les forêts feuillues notamment, celles du chêne-vert et du chêne liège. Certaines mesures ont été prises afin de restaurer la forêt et contrôler les exploitations du cèdre qui portent préjudice à la régénération. Cette phase de reconstitution fut perturbée par la deuxième guerre mondiale qui venait bouleverser l'équilibre difficilement obtenu.

#### **Période 1940-1970**

Les premiers plans d'aménagement ont vu le jour, les buts recherchés ont été la remise en état des peuplements, la régénération assistée et la reconstitution des forêts naturelles, et enfin l'établissement d'un plan d'aménagement des forêts particulièrement du chêne liège, du cèdre et du chêne-vert.

Les aménagements visaient principalement la production du bois d'œuvre et d'industrie et la production de liège.

#### **Période 1970-1990**

Après la mise en application de la première génération des aménagements, les forestiers constateront que la régénération naturelle notamment du cèdre et du chêne-liège ne s'installait pas comme prévu, ils décidèrent alors de revoir les méthodes d'aménagement de ces deux essences avec un recours à la régénération artificielle

Pour répondre à cet objectif, l'aménagiste a adopté des modes de traitement et des règles de culture en fonction des types de peuplements et des conditions stationnelles.

La régénération artificielle était réservée aux sites où le renouvellement naturel est capricieux.

Cette phase a connu aussi l'apparition des aménagements sylvo-pastoraux notamment dans les formations à chêne vert par la formation de série traitée en futaie pastorale à longue révolution.

## Période 1990-2001

Depuis les années 90, la nouvelle philosophie d'aménagement repose sur les principes de développement durable en se référant aux initiatives des instances internationales. A ce propos, l'aménagiste marocain a adopté une conception nouvelle par l'adaptation de l'aménagement aux principales vocations des formations forestières et l'implication des populations usagères. Egalement, cette nouvelle vision intègre la dimension environnementale et la conservation de la biodiversité et tend vers une gestion informatisée multifonctionnelle des forêts.

## L'aménagement des forêts tempérées pris comme base pour l'aménagement des forêts au Maghreb : limites de la démarche

A quelques modalités près d'application, tenant aux conditions climatiques, les principes directeurs servant de base à la philosophie des aménagements des forêts en Europe ont été appliqués au Maroc pour l'aménagement, de plus de 2 millions d'ha sur 5,8 millions d'hectares de forêts naturelles, soit 40 %. En effet, le Maroc est un pays de vieilles traditions sylvicoles, et la première génération des aménagements remonte déjà aux années 30, certaines forêts sont à leur troisième plan d'aménagement, c'est le cas de la suberaie de la Maâmora et de la cédraie du Moyen Atlas.

Mais, force est de constater que malgré l'effort consenti pour l'élaboration fastidieuse des plans d'aménagement, l'objectif primordial sur lequel a été mis l'accent à savoir, la régénération et la pérennité, non seulement n'a pas été atteint, mais la dégradation des écosystèmes forestiers continue avec un rythme de l'ordre de 30 000 ha/an en terme de dédensification et de défrichement.

En Europe, l'évolution du concept d'aménagement forestier avait accompagné le développement socio-économique ; qui s'est traduit par un déplacement des besoins tirés de la forêt : bois de qualité, paysagisme, accueil du public, amélioration du patrimoine biologique etc. Ainsi, les aménage-



ments forestiers s'efforcent d'améliorer simultanément les potentialités et les fonctions de la forêt.

**Photo 2 :**

Formation de chêne vert à vocation sylvo-pastorale

Dans les pays Sud-Méditerranéens, la forêt continue à jouer un rôle de premier ordre sur le plan social (source de revenu complémentaire) : bois de feu, parcours, terrains de culture, produits non ligneux. Ces droits d'usages reconnus certes, par la législation et exercés d'une manière non contrôlée (passage de l'auto-consommation à la commercialisation - d'ailleurs parfois par besoin et nécessité) portent en eux le germe de la destruction de la forêt Sud-Méditerranéenne.

Pour démontrer les limites de cette démarche, on étudiera l'évaluation de l'application de deux plans aménagement (1951-72 et 1972-92) dans une suberaie de plaine, celle de la Maâmora au Maroc.

## Evaluation de l'application de l'aménagement type forêts tempérées : cas de la suberaie de la Maâmora

### *Historique de la Maâmora*

Située au nord-ouest du Maroc, la Maâmora est considérée comme la plus vaste suberaie de plaine au monde. Elle occupe

actuellement 70 000 ha (au début du XX<sup>e</sup> siècle elle couvrait plus de 130 000 ha). La Maâmora est caractérisée par un bioclimat subhumide à l'ouest, semi-aride à l'est avec des précipitations variant entre 300 et 600 mm ; un sol de texture sablonneuse reposant sur un plancher argileux ; la végétation arborée dominée par le chêne-liège avec quelques sujets de poiriers (*Pirus mamorensis*). La strate arbustive est essentiellement à base de Têline, *Thymelea*, genêt, cistes et doum.

Le problème de la régénération du chêne-liège en Maâmora remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, la dégradation du chêne-liège résultait de plusieurs facteurs :

- l'approvisionnement en charbon des grandes agglomérations urbaines,
- les feux de brousses volontaires à la recherche des pâturages,
- le développement d'importantes tanneries (Rabat, Salé, Fès) qui nécessitait l'écorcement sur pieds des peuplements de chêne-liège.

Face à cette situation, l'Administration forestière a entrepris entre 1920-1951 un vaste programme de rajeunissement du chêne-liège par recépage sur la totalité de la Maâmora. Après son rajeunissement, la Maâmora a connu depuis 1951 la mise en œuvre de trois plans d'aménagement :

### **Premier aménagement : période 1951-1972**

Elaboré selon les normes des forêts tempérées, cet aménagement s'est fixé comme objectifs, la production maximale de liège de reproduction, la mise en valeur des vides par des reboisements (eucalyptus, pins, acacia,) et le maintien de chêne-liège là où la régénération est possible et la densité suffisante.

L'évaluation de l'application de l'aménagement a montré l'absence de la régénération naturelle, la perte d'ensouchement après recépage, suite à l'accroissement de la pression sur la suberaie essentiellement, le parcours, les prélèvements de bois de feu, l'écimage et l'ébranchage.

### **Deuxième aménagement : période 1972-1992**

Elaboré selon le principe de la rentabilité économique, ce deuxième aménagement s'était fixé comme objectifs :

- le maintien du chêne-liège dans les zones où il est économiquement rentable avec une densité supérieure à 100 souches/ha,
- la substitution du chêne-liège par des essences introduites dans les zones où la suberaie est souffrante ou le périmètre terrier est inférieur à 80 m.

Cette nouvelle vision orientée sur les bénéfices financiers réalisables grâce aux plantations d'eucalyptus a permis l'extension des plantations sur la quasi-totalité de la Maâmora orientale (cantons les plus arides). Cette option a été encouragée par la mise en place d'une usine de production de pâte à papier à base d'eucalyptus.

L'évaluation de l'application des deux plans d'aménagement a fait ressortir une perturbation de l'écosystème chêne-liège en Maâmora à travers deux indicateurs pertinents à savoir l'occupation des sols et la densité de chêne-liège (Cf. Tab. I et II).

En effet, la suberaie a connu une nette régression de 30% en l'espace de 41 ans au profit des plantations artificielles d'eucalyptus et de pins. En terme de densité, on assiste à une forte dédensification, la classe de densité inférieure à 100 souches/ha représente actuellement 75% de la superficie de la suberaie.

**Tab. I :**  
Evolution de l'occupation des sols

Formations	1951	1972	1992
Chêne liège	102 000	86 900	67 550
Eucalyptus	30 000	37 840	40 350
Acacia	0	1 000	1 000
Résineux	1 100	6 500	14 100
Vide	440	1 300	10 540

**Tab. II :**  
Evolution de la densité

Densité (souches/ha)	Superficie (ha)		
	1951	1972	1990
> 200	60 485	14 067	11 600
100 à 200	28 485	18 030	10 100
< 100	11 603	54 929	57 000



## Problématiques de la mise en œuvre des aménagements forestiers : types forêts tempérées

De la mise en œuvre de ces aménagements qui ont négligé la dimension sociale et écologique de la suberaie, sont nés de sérieux conflits sociaux avec l'amplification du poids des droits d'usage sur la suberaie restante, compromettant ainsi le devenir de la suberaie de la Maâmora (absence de régénération, accentuation du parcours, ébranchages des peuplements de chêne-liège).

Ce constat démontre clairement la limite de l'approche de l'aménagement des forêts Sud-Méditerranéennes basée, jusqu'alors, sur les modèles des forêts du Nord de la Méditerranée, dont les fonctions sociales diffèrent de loin des demandes quotidiennes auxquelles nos forêts sont assujetties.

Consciente de cette réalité sociale et à l'occasion des révisions des aménagements, l'administration forestière a lancé des enquêtes socio-économiques des zones péri-forestières. De ces enquêtes, il ressort que la résolution des problèmes de la forêt réside dans le développement économique et social des populations des zones péri-forestières.

En l'absence d'alternatives économiques, les populations se rabattent sur les forêts pour en tirer leurs moyens de subsistance. Ainsi, les principaux problèmes des zones péri-forestières sont les suivantes :

- **la faiblesse des revenus en milieu rural** : les systèmes de production restent caractérisés par une agriculture pluviale et un élevage extensif ; les difficultés d'accès aux services socio-économiques et d'encadrement ont placé la population rurale, représentant près de 50 % de la population nationale, dans une situation de pauvreté et de précarité,

- **la dégradation des ressources naturelles** : ce problème est lié essentiellement à une forte densité démographique dans les zones de montagnes. Associée à la rareté des terres cultivables due à l'importance du relief montagneux, cette situation se traduit par la mise en culture des terres marginales et le défrichement de la forêt,

- **l'isolement et le manque d'accès à l'information** : ce problème se pose avec

acuité chez la femme dont les conditions de travail et l'analphabétisme favorisent l'isolement. Toutefois, la forte marginalisation des populations rurales est liée à leur faible organisation, mais surtout à un appui insuffisant en matière d'encadrement, de formation et d'information,

- **l'insuffisance des infrastructures de base** : les zones de montagne sont largement déficitaires en infrastructures sociales et productives. Cette insuffisance en infrastructure est considérée par les femmes comme un facteur limitant pour l'accès aux services particulièrement la santé et la scolarisation. Le désenclavement constitue un moyen pour réduire leur charge de travail pour le ramassage de bois de feu et l'approvisionnement en eau potable.

Partant de cette problématique, l'idée de concevoir des aménagements basés sur les réalités socio-économiques des zones forestières et péri-forestières, est née. Pour faire partager aux lecteurs cette nouvelle approche d'aménagement, nous exposerons trois modèles initiés au Maroc depuis 1990 :

- 1 - le partenariat avec les collectivités locales dans la suberaie de la Maâmora ;
- 2 - l'aménagement participatif de l'arganeraie ;
- 3 - l'aménagement concerté de la suberaie rifaine.

## L'aménagement partenariale de la suberaie de la Maâmora (1992-2012)

En vue de surmonter les faiblesses et les insuffisances des premiers aménagements, le nouveau plan est élaboré dans un cadre de partenariat avec les communes rurales qui constituent une collectivité territoriale moderne, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative.

En effet, le Dahir du 20 septembre 1976 qui a voulu associer toutes les forces vives à la protection et au développement des forêts, constitue le cadre idéal d'un partenariat entre les communes rurales et l'Administration forestière. Ce texte qui permet l'affectation des recettes forestières issues de l'exploitation des espaces boisés aux communes rurales concernées, oblige



**Photo 3 (en haut) :**  
La taille du chêne-liège :  
une pratique  
sylvopastorale  
dans la suberaie  
du Maroc

**Photo 4 (ci-dessus) :**  
La régénération  
artificielle du chêne-  
liège : un impératif  
de sauvegarde  
de la suberaie atlantique  
de la Mâamora

celles-ci à investir un minimum de 20 % de leurs recettes, dans des projets qui visent le développement de l'économie forestière.

Cet aménagement vise à assurer la régénération du chêne-liège, la sauvegarde et le développement de la suberaie par l'intensification des traitements sylvicoles, l'organisation des populations afin d'intégrer les usagers à la gestion de la forêt dans le cadre d'une approche dite « participative ».

Ce plan d'aménagement intègre, en plus des actions forestières (reboisement, sylviculture, infrastructure) et pastorales, des actions touchant des systèmes de production agricole (végétale et animale).

Pour la mise en œuvre de ce plan, des conventions de partenariat ont été passées entre l'administration forestière et les communes rurales. Ces conventions engagent les

communes rurales à participer physiquement et financièrement à la réalisation des travaux prévus dans le cadre de ce projet.

L'évaluation à mi-parcours de la mise en application de cet aménagement a permis l'adhésion des collectivités locales dans le processus de conservation et de développement des ressources forestières. Cependant, le niveau de contribution financier pour la réalisation des programmes forestiers demeure modeste, en raison des priorités et des besoins immédiats des communes en matière d'infrastructure socio-économique.

Cette démarche de partenariat, de portée encore limitée, mérite d'être testée dans d'autres régions afin d'engager davantage les communes rurales bénéficiaires des ressources forestières au processus de développement de l'économie forestière et rurale.

## Aménagement participatif de l'écosystème arganeraie

### Problématique

L'arganier, curiosité botanique et véritable paradoxe phyto-écologique, est une essence spécifiquement marocaine. Cet arbre forestier-fruitier et fourrager qui s'étendait autrefois sur plus de 1 400 000 ha ne couvre actuellement que 820 000 ha en masse presque continue dans le Sud-Ouest du Maroc.

L'arganier joue un rôle fondamental dans la vie des populations riveraines. Cet arbre fournit un excellent bois de chauffage, son feuillage est un véritable pâturage suspendu. Le fruit donne une huile fortement recherchée pour la consommation et la cosmétique.

Par ailleurs, l'arganeraie bénéficie d'un statut spécial garantissant des droits de jouissance aux populations usagères pour le ramassage de bois mort, la cueillette des fruits, le parcours, l'utilisation du sol pour la culture et le ramassage de bois de chauffe.

Les écosystèmes de l'arganier se trouvent actuellement dans une situation de « non-aménagement » dans laquelle l'espace est plus « consommé » qu'aménagé. Cette forme d'exploitation finaliste risque de transformer, à long terme, l'arganeraie en une steppe désertique dont les conséquences sur

le développement agro-sylvo-pastoral dans ces zones ne seraient pas négligeables.

De portée internationale, la conservation et la gestion durable de l'écosystème arganier, tout en développant l'économie de la région, supposent l'élaboration et la mise en application des concepts modèles pour sa protection, son entretien et son développement avec et pour les populations usagères.

### Objectifs

L'aménagement des forêts d'arganier repose sur les principes de l'approche participative, en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers à arganier d'une part, la réhabilitation et la valorisation de l'arganeraie en concertation avec les usagers et l'ensemble des partenaires d'autre part.

Les objectifs de l'aménagement concernent :

- la reconstitution et la valorisation des ressources forestières et fourragères de l'arganeraie,
- le développement d'approches de gestion durable des ressources naturelles de l'arganeraie,
- l'encouragement à l'auto-organisation de la population usagère autour des filières émergentes dans l'arganeraie (apiculture, huile d'argan, produits agricoles et de l'élevage...),
- la promotion d'actions communautaires participatives.

### Résultats

Dans le cadre de l'aménagement participatif de l'arganeraie, les principales réalisations sont les suivantes :

- la création de la Réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA) et l'élaboration du plan cadre pour la gestion des écosystèmes arganiers sur plus de 2,5 millions d'ha,
- la création et l'auto-promotion de 32 coopératives employant plus de 500 femmes. L'activité principale de la majorité de ces coopératives est la production et la commercialisation de l'huile d'argan et des produits agricoles biologiques avec un label commercial de la Réserve de biosphère et de la qualité biologique,
- la diffusion de fours améliorés au profit des ménages pour diminuer la pression sur la forêt d'une part et libérer les femmes de la



charge de ramassage et de colportage du bois de feu à laquelle elle est quotidiennement soumise,

- la mise en place d'un comité de suivi et de recherche scientifiques appliquées sur différents thèmes concernant l'écosystème à arganier.

**Photo 5 :**

L'arganeraie, un écosystème à usages multiples, reconnue Réserve de la biosphère par le MAB-Unesco en 1998.

## L'aménagement concerté des suberaies du Rif

### Problématique de la forêt Rifaine

Les écosystèmes forestiers couvrent dans le Rif Nord du Maroc près de 600 000 ha et jouent un rôle stratégique tant sur le plan socio-économique qu'environnemental. Ceux-ci constituent un patrimoine aussi bien par la diversité des systèmes écologiques et de la biodiversité (plus de 2 000 espèces) qu'ils intègrent, que par la diversité des essences forestières (chêne tauzin, chêne zeen, cèdre, chêne-liège et des formations basses de matorral...).

Ces formations forestières restent soumises à de multiples contraintes d'ordre climatique, social et juridique qui pèsent lourdement sur la gestion de ces ressources en entravant le plus souvent les démarches de





**Photo 6 :**  
L'aménagement concerté : une alternative à la sauvegarde des écosystèmes forestiers dégradés du Rif

développement qui y sont entreprises. Les deux principales causes de dégradation directe du capital forestier dans le Rif sont : le défrichage pour la mise en culture (canabis et céréales notamment) et la coupe de bois de chauffage et de feu. Ces deux facteurs contribuent pour près de 90 % au phénomène de déforestation.

### **Objectifs**

La restauration donc de ces écosystèmes forestiers du Nord du Maroc, ne peut être atteinte qu'à travers une approche susceptible de concilier les objectifs de réhabilitation et de développement des espaces forestiers et la satisfaction des besoins immédiats des populations usagères en bois, en fourrage, voire en terrains agricoles.

La réalisation de ces objectifs nécessite une démarche concertée à travers l'implication effective des usagers dans les différentes phases de l'aménagement. Par ailleurs, cette approche conduit à un partage des responsabilités entre les différents partenaires concernés pour la mise en œuvre d'un plan d'aménagement.

### **Principes de base de l'approche**

L'approche est basée sur la recherche d'un aménagement, concerté et pluri-objectifs par

massif forestier (approche massif ou géosystème) qui tient compte des objectifs de préservation des formations naturelles et de conservation de la biodiversité, des besoins des populations riveraines et des objectifs de développement socio-économique des zones forestières et péri-forestières.

Il s'agit d'identifier les vocations des différents espaces forestiers et les formes de gestion les plus appropriées pour préserver et valoriser les ressources de façon durable au bénéfice commun des populations riveraines et de l'intérêt collectif (Etat) : ceci nécessite de privilégier la participation des populations riveraines et des ayants-droits et d'identifier en concertation avec celles-ci, un plan de gestion précisant les différentes interventions forestières et periforestières au niveau des différents terroirs.

Dans cet esprit, le schéma de l'aménagement concerté est élaboré selon quatre étapes : diagnostic de la situation actuelle ; carte des vocations potentielles ; diagnostic participatif et concertation avec les commissions locales ; et planification participative et élaboration du plan d'aménagement concerté.

### **Résultats**

Les résultats obtenus sont les suivants :

- établissement d'un plan de gestion concerté des suberaies de montagne ;
- réduction de la consommation de bois de feu de 12 tonnes/ménage/an à 6 tonnes, soit une réduction de 50% par l'utilisation des fours collectifs ce qui allège significativement la pénibilité des travaux pour les femmes dans l'exercice de ramassage et de colportage du bois de feu ;
- création d'une quarantaine d'associations de développement local, et mise en place de 18 commissions locales de gestion des forêts ;
- mise en œuvre des programmes d'alphabétisation de la femme rurale avec les ONG locales ;
- organisation d'activités génératrices de revenus pour les femmes : couture, artisanat, huilerie collective et cériculture... ;
- mise en place d'infrastructures rurales de base (piste, eau potable, électrification...).



## Conclusion

Fort des expériences et des leçons tirées sur un siècle de gestion forestière et en s'inspirant des recommandations de la CNUED (Rio 1992) et du PAF-Méditerranéen, le Maroc a élaboré en 1999 le programme forestier national (PFN).

Le PFN constitue l'outil stratégique de la politique forestière marocaine et repose sur trois approches : patrimoniale, territoriale et participative. Ce programme a pour ambition d'inverser le processus de dégradation des forêts en s'appuyant sur des projets

d'aménagement du territoire rural répondant aux besoins socio-économiques prioritaires des populations des zones forestières et péri-forestières.

Ainsi, pour que l'aménagement forestier soit écologiquement viable, économiquement possible et socialement acceptable, il faut qu'il s'inscrive dans le cadre de cette stratégie. Ce modèle d'aménagement sera entrepris et suivi en concertation avec les principaux groupes d'intérêt dans le cadre d'une politique de développement rural intégré.

**M.B., M.N., B.L.**

Mohamed BENZYANE  
Mustapha NAGGAR  
et Bouchra LAHLOU  
Ministère Chargé des  
Eaux et Forêts-Rabat  
(Maroc)

## Résumé

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, la forêt, par les multiples usages qu'elle procure aux populations rurales, joue un rôle de premier ordre sur le plan social. Les droits d'usage : bois de feu, parcours et produits non ligneux, institués pour répondre à des besoins d'autoconsommation, sont utilisés à des fins commerciales ce qui fait porter en eux le germe de la destruction de la forêt Sud-Méditerranéenne.

L'aménagement forestier a connu une évolution différentielle entre le nord et le sud de la Méditerranée. Sur la rive nord de la Méditerranée, l'évolution du concept d'aménagement accompagne le développement socio-économique, qui s'est traduit par un déplacement des besoins tirés de la forêt : bois de qualité, paysagisme, accueil du public, amélioration du patrimoine biologique etc... Ainsi, les aménagements s'efforcent d'améliorer simultanément les potentialités et les fonctions de la forêt.

Cependant, au Sud de la Méditerranée, l'exécution des plans d'aménagement type-forêt tempérée, n'a pas permis, non seulement, d'atteindre l'objectif primordial sur lequel ils ont mis l'accent, à savoir la régénération des ressources forestières, mais la dégradation de ces écosystèmes a continué avec un rythme important. En effet, élaborés selon le principe du rendement soutenu, ces aménagements ne prenaient pas suffisamment en considération la dimension socio-économique des zones forestières et périforestières.

Tenant compte de ce constat, et dans le cadre de la nouvelle stratégie forestière, le Maroc a développé de nouvelles approches d'aménagement basées sur le partenariat avec les collectivités locales (cas de la suberaie de la Maâmora) et sur la participation (cas de l'arganeraie) et la concertation avec les populations riveraines (cas de la suberaie rifaine).

## Summary

---

### Forest use, improvement and development around the southern Mediterranean Rim : what approach ?

In the countries around the southern Mediterranean Rim, forests play a vital social role by virtue of the multifarious uses the local population makes of them. User rights, such as gathering firewood, grazing, collecting non-wood products, all entitlements for personal use, are now used for commercial ends which constitute a germ for the destruction of southern Mediterranean woodlands.

Improvement and development of forests has evolved differently around the northern and the southern Rims. To the north, the evolution in the concept of land use improvement has gone hand in hand with the socio-economic development, resulting in the displacement of the expectations from woodlands : quality timber, landscaping, reception of the public, enhancement of the biological heritage etc... Thus, developments seek to improve simultaneously both the functions and the potential of the forests.

However, to the south of the Mediterranean, the carrying out of development and improvement plans along temperate forest lines has not only failed to achieve the primary aim, that is to say the regeneration of woodland resources; it has also led to the continued rapid degeneration of the ecosystems. In fact, such land use improvement and development, based on high yields, has not taken sufficiently into account the socio-economic dimension of these forests and woodland areas.

Bearing this in mind, and within the framework of a new forestry policy, Morocco has developed new approaches to land use improvement based on partnerships with local authorities (e.g. cork oak forests in the *Maâmora*) and on the participation of the local population (e.g. in argan groves) as well as their concerted action (e.g. cork oak forest in the Rif).

## Riassunto

---

### La pianificazione delle foreste sud-mediterranee : quale approccio ?

Nei paesi del sud del Mediterraneo, la foresta, dai molteplici usi che procura alle popolazioni rurali, tiene una parte di primo ordine sul piano sociale. I diritti d'uso : legna da ardere, pascoli e prodotti non-legnosi, istituiti per rispondere a bisogni di auto-consumo, sono usati per scopo commerciale ciò che fa portarloro il germe della distruzione della foresta sud-mediterranea.

La pianificazione forestale ha conosciuto un'evoluzione differenziale tra il nord e il sud del Mediterraneo. Sulla riva nord del Mediterraneo, l'evoluzione del concetto di pianificazione accompagna lo sviluppo socio-economico, che si è tradotto da uno spostamento dei bisogni cavati della foresta : legno di qualità, paesaggismo, accoglienza del pubblico, miglioramento del patrimonio biologico, ecc... Così, le pianificazioni si sforzano di migliorare simultaneamente le potenzialità e le funzioni della foresta.

Tuttavia, al sud del Mediterraneo, l'esecuzione dei piani di sistemazione tipo-foresta temperata, non ha permesso, non solo, di raggiungere l'obiettivo primordiale sul quale hanno posto l'accento, cioè la rigenerazione delle risorse forestali, ma anche la degradazione di questi ecosistemi si è proseguito con un ritmo importante. Difatti, elaborati secondo il principio del rendimento sostenuto, queste pianificazioni non prendevano abbastanza in considerazione la dimensione socio-economica delle zone forestali e periferiche. Tenendo conto di questa constatazione, e nel quadro della nuova strategia forestale, il Marocco ha sviluppato nuovi approcci di pianificazione basati sulla collaborazione colle collettività locali (caso del querceto di sugheri della *Maamora*) e sulla partecipazione (caso della foresta di argani) e la concertazione colle popolazioni circondanti (caso del querceto di sugheri del Rif).